



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
51

Séance du 30 juin 2026

Objet

Ajustement d'emplois et
mise à jour du tableau des
effectifs au 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Monsieur Hairault, Mesdames Brault-Pitaud, Motte-Tchernia, Maës, Monsieur Vignaud, et Mesdames Salitra et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Elisabeth Gancel, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Tahir Thiam
Monsieur Jean Arnal

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Vote

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

AJUSTEMENT D'EMPLOIS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2026

Conformément aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Il convient d'ajuster des postes permanents pour s'adapter aux évolutions de carrière au 1^{er} juillet 2026 (avancements de grade, promotion interne, nomination) :

- Travailleur social, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au grade de rédacteur, sous réserve d'avis favorable de la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;
- Aide à domicile, à temps non complet 31h30 : passer un poste du grade d'agent social au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe ;
- Agent d'entretien des locaux et de service en salle de restaurant, à temps non complet 31h30 : passer un poste du grade d'agent social principal de 2^{ème} classe au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe ;
- Assistant administratif, à temps complet : passer un poste du grade d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- Aide-soignant à temps complet : passer deux postes du grade d'aide-soignant de classe normale au grade d'aide-soignant de classe supérieure ;
- Responsable du pôle soins, à temps complet : passer un poste du grade d'infirmier en soins généraux au grade d'infirmier hors classe.

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juillet 2026 est en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS



La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

Tableau des effectifs - CCAS de Redon

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20260706-D_2026_51-DE

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A	Attaché principal	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TNC	3,5	1	1	0	0,10	0,10
Administrative	A	Attaché	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	0,80
Administrative	B	Rédacteur	TC		6	6	0	6,00	6,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		0	0	0	0,00	0,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	A	Médecin hors classe	TNC	21	1	0	1	0,60	0,00
Médico sociale	A	Psychologue hors classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux hors classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux	TC		7	6	1	7,00	6,00
Médico sociale	A	Assistant socio-éducatif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	A	Ergothérapeute	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	A	Dietéticien territorial	TNC	3,5	1	1	0	0,10	0,10
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TC		11	10	1	11,00	10,00
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TC		11	10	2	11,00	10,00
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TNC	31,5	12	12	0	10,80	10,80
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TC		1	0	1	1,00	0,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	31,5	9	9	0	8,10	8,10
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	25	1	1	0	0,71	0,71
Médico sociale	C	Agent social	TNC	35	1	0	1	1,00	0,00
Médico sociale	C	Agent social	TNC	31,5	16	15	1	14,40	13,50
Médico sociale	C	Agent social	TNC	28	2	2	0	1,60	1,60
Médico sociale	C	Agent social	TNC	24,5	1	1	0	0,70	0,70
Médico sociale	C	Agent social	TNC	21	1	1	0	0,60	0,60
Médico sociale	C	Agent social	TNC	5	1	1	0	0,14	0,14
Technique	B	Téchnicien principal de 1ère classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Technique	B	Téchnicien	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		1	1	0	2,00	2,00
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	0,90
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	4	1	4,50	3,60